

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du 28 juin 2010

Président: M. Yves JEGO

Présents : *MMES : TIMON, POIRIER, PIETROBON, HONDERLIK, JACQUIER, AOUIDAD, JAMET, DE SAINT LOUP, GADEAU, GAUTHIER, FOURNALES et DUPRE*
MM : VILLETTE, ANDREINI, BLANCHARD, BARTHOUMIEUX, PESQUET, BERNARD, PELLE, BLANCHOT, LAVAUX, SENOBLE, RAVETTO, METAY, PATY, DEMELUN, LIORET, EVEN, POILE, LEVEQUE, FONTAINE, LECHNER, JACQUIER, CHEREAU, JEGO, ALBOUY-GUIDICELLI, BRUN, CAHIN, GAULTIER, SEMELLE, HUSSON, TYCHENSKY, BENARD, TROUVE, RUIZ et PIETROIS.

Absents représentés : *M BAZIRE. par M. PIETROIS*
M. MAILIER par M. BRUN
M. LEFIER par Mme POIRIER
Mme PINEAU, par Mme HONDERLIK
M. MAILLARD par Mme AOUIDAD

Absents excusés : *M. GERIN, Mme PESALOVO, M. BEZANGER, M. GARCIA, M. GORACY.*

M GAULTIER a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

◆ le procès verbal n° 52 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 12 avril 2010

Créé à l'unanimité:

- ◆ un poste d'Ingénieur Territorial en lieu et place d'un poste d'Ingénieur Principal
- ◆ un contrat d'accompagnement dans l'emploi « passerelle »
- ◆ un poste d'adjoint administratif pour 6 mois, en remplacement d'un agent en congé de maternité

Elit à l'unanimité des votants:

- ◆ M. Pesquet, représentant de la CC2F au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Montereau,
- ◆ M. Benard, représentant de la CC2F à l'association Melun Val de Seine Initiatives,
- ◆ M. Tychensky, représentant de la CC2F à la MEF SUD 77 en lieu et place de M. ANDREINI.

Valide à l'unanimité:

- ◆ l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec la MEF Sud 77

Approuve à l'unanimité:

- ◆ les comptes de gestion 2009
- ◆ les comptes administratifs 2009

Décide à l'unanimité:

- ◆ de l'affectation des résultats relatifs aux budgets 2009

Approuve à l'unanimité des votants :

- ◆ les décisions modificatives relatifs aux budgets 2010 Général, Saint Donain, Merlange, Eau Potable et Assainissement

Décide à l'unanimité :

- ◆ de vendre un terrain à la société EESM sur le lotissement Merlange

Valide à l'unanimité des votants:

- ◆ l'avenant n° 6 au contrat de DSP de l'eau potable sur Montereau, modifiant le règlement de service

Valide à l'unanimité :

- ◆ l'avenant n° 1 en moins value du marché CHADEL pour les travaux d'aménagement de la ZAC St Donain à Marolles sur Seine

Valide à l'unanimité :

- ◆ l'avenant n°1 en moins value du marché ICE pour la maîtrise d'œuvre de la 2^{ème} tranche de la ZAC St Donain à Marolles sur Seine

Autorise à l'unanimité :

- ◆ Monsieur le Président à solliciter l'aide Aquex (aide à la qualité d'exploitation) auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'exercice 2010

Approuve à l'unanimité :

- ◆ le programme d'entretien des voiries 2010

Valide à l'unanimité :

- ◆ le programme de travaux et le lancement de la consultation en procédure adaptée pour la réfection de la rue Jean Jaurès à Montereau en ses parties haute (Eglise) et basse (Mairie).

Décide à l'unanimité :

- ◆ de l'aménagement d'une voie verte aux bords de l'Yonne et autorise le Président ou son délégué à signer le marché

Accepte à l'unanimité des votants :

- ◆ d'élargir les compétences du service public d'assainissement non collectif aux travaux de réalisation et de réhabilitation des installations à la demande du propriétaire.

Autorise à l'unanimité :

◆ Le Président ou son délégataire à solliciter les subventions au taux maximum auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et du STIF pour la mise aux normes de deux arrêts de bus à Montereau Fault Yonne

Demande à l'unanimité :

◆ les subventions au taux maximum auprès du Conseil Régional pour la création de trois voies vertes

Autorise à l'unanimité des votants :

◆ Le Président ou son délégataire à signer l'accord transactionnel avec la SCI FM Logistic en réparation du préjudice en contre partie de la renonciation à la faculté de résolution de l'acte authentique.

Autorise à la majorité absolue :

◆ Le Président à signer le protocole d'accord fixant les conditions de mise en place d'une option d'achat au profit de la Communauté de Communes des terrains appartenant à la SCI FM Logistic.

Approuve à l'unanimité :

◆ l'étude de piquetage pour le développement de la fibre optique sur le territoire de la CC2F

Décide à l'unanimité des votants :

◆ d'acquérir l'ancien tribunal sis 29 avenue du Gal de Gaulle à Montereau Fault Yonne

Emet à l'unanimité:

◆ un avis favorable de principe au souhait de la commune de La Grande Paroisse de reprendre la gestion directe du camping et de la base de loisirs. Au vu d'une délibération du Conseil Municipal en ce sens, une délibération de confirmation sera présentée au Conseil Communautaire.

***Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,
Philippe LEVEQUE***